

Initiatives parlementaires

Le mouvement coopératif a eu aussi pour avantage de créer un climat extraordinairement propice à l'émergence de dirigeants locaux, car, dans toutes les localités—comme peut le constater tout politicien durant une campagne électorale—il existe d'énormes talents de chef qui ne sont pas toujours exploités. Ceux d'entre nous qui ont été élus grâce au travail de bénévoles, qui apparaissent pour la plupart comme par miracle, savent que nombre de ces gens-là ont, souvent à leur insu, des talents de chef.

C'était vrai dans les débuts du mouvement coopératif et je crois que ce l'est toujours.

Lorsqu'on examine aujourd'hui le mouvement coopératif, on se rend compte, comme le gouvernement le reconnaît aussi, qu'il joue un rôle remarquablement important dans deux régions en particulier, dont, bien sûr, le Nord, la région de l'Arctique.

Nombre des conditions qui prévalent aujourd'hui dans l'Arctique ne sont pas différentes de celles qui existaient autrefois dans l'ouest du Canada. C'est justement parce qu'elles sont très semblables que le mouvement coopératif est en train d'y naître comme il avait pris naissance dans l'Ouest. En fait, si je me souviens bien, quelque 52 coopératives ont vu le jour dans le nord du Canada au cours des 30 dernières années, ce qui prouve que les besoins qui se faisaient sentir autrefois dans l'Ouest se font sentir aujourd'hui dans le Nord.

Le gouvernement est ravi de constater que, par suite de l'émergence du mouvement coopératif dans l'Arctique canadien, de nouvelles possibilités économiques sont apparues. Dans le domaine du développement communautaire local, par exemple, d'importants programmes de formation en gestion sont offerts dans certains cas par l'*Arctic Cooperatives Limited*. Dans d'autres cas, on a établi dans le sud du Canada des comptoirs pour la vente de produits qui n'auraient pas autrement eu un accès facile au marché.

Le gouvernement fédéral a été content de participer à ce mouvement par l'intermédiaire du secrétariat aux coopératives qui a été établi en 1987 et en collaborant étroitement avec les gouvernements provinciaux dans certains cas et avec les gouvernements territoriaux dans d'autres.

Trois organisations de développement communautaire sont nées dans le Nord. Elles ont bénéficié d'une certaine

aide financière. En outre, si l'on examine l'ensemble du mouvement coopératif à l'heure actuelle, on se rend compte qu'il y a un renouveau des coopératives de logement. C'est évidemment important pour nombre de nos collectivités. Dans ma circonscription de Brandon—Souris, il y a quelques projets de ce genre qui, très souvent, stimulent le secteur de la construction, ce qui est très apprécié et ce qui répond, très souvent, à un besoin urgent. De plus, cela permet souvent d'offrir des logements stables à prix abordable à des gens qui autrement n'auraient pas accès à de telles habitations.

Le gouvernement est ravi de prêter son concours aux garderies coopératives, reconnaissant que, dans notre monde en constante évolution, il nous faut des garderies et que c'est un besoin qui n'existait pas il y a vingt ou trente ans. Je ne veux pas par là laisser entendre que le besoin n'existait pas, mais qu'on ne le reconnaissait pas. Cela donne aux membres d'une localité une excellente occasion de mettre leurs ressources en commun.

Très souvent, les coopératives ne demandent pas d'énormes montants d'aide financière au gouvernement fédéral. Il faut les en féliciter. Essentiellement, elles ne demandent, en général, pas plus que ce qui est offert à d'autres établissements offrant un niveau de service comparable, du moins, c'est ce que j'ai cru comprendre.

Je suis par contre tout à fait conscient du fait que certains intervenants dans ce domaine ne sont pas d'accord sur la façon dont les services devraient être dispensés et dont l'aide devrait être répartie. Cependant, je crois que la généralisation que je viens de faire est valable.

L'autre point que je veux faire valoir dans un moment, c'est le fait que, à mon avis, le mouvement coopératif est extrêmement important au Canada atlantique, comme il l'a toujours été par le passé.

De nombreuses coopératives au Canada atlantique ont obtenu de l'aide du gouvernement fédéral. Les montants ne sont pas énormes. Prenons l'exemple d'une coopérative de développement en milieu communautaire, en Nouvelle-Écosse, qui a reçu une subvention de 25 000 \$. Ce qui est remarquable, ce n'est pas tellement qu'elle ait obtenu 25 000 \$, mais qu'elle n'en ait pas demandé davantage, car, comme le savent tous les députés, nous vivons dans un monde où ce n'est plus un montant considérable.